



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Fanny Grosz, directrice générale de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur, de ce qui suit :

Une assemblée publique aura lieu le **mercredi 23 septembre 2020 à 19h00** au Centre communautaire, 769 route Principale à Très-Saint-Rédempteur. Au cours de cette assemblée, il sera fait la présentation des projets de règlements suivants :

- Projet de règlement **241-2020** modifiant le règlement de zonage 155 pour ajouter des dispositions relatives au cannabis (ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire) ;
- Projet de règlement **242-2020** modifiant le règlement de lotissement 154 afin d'ajouter les dispositions relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ;
- Projet de règlement **243-2020** modifiant le règlement sur les permis et certificats 157 afin d'ajouter les dispositions relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ;
- Projet de règlement **244-2020** modifiant le règlement de zonage 155 afin d'ajouter les dispositions relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ces projets de règlements peut le faire en se présentant au bureau municipal pendant les heures d'ouverture.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, le 1^{er} septembre 2020.

Fanny Grosz
Directrice générale
Secrétaire-trésorière